

Les actions d'appui à la scolarisation primaire en Haïti

Historique des premiers programmes d'appui à la scolarisation (Cahos)

L'intervention des équipes d'Inter Aide en matière d'appui à la scolarisation débute en Haïti, dans la Chaîne des Cahos (département de l'Artibonite), en 1983. A cette date, le niveau d'éducation de base y est extrêmement faible (95% d'analphabétisme et seulement 900 enfants scolarisés pour une population totale de plus de 50 000 habitants). **Les équipes d'Inter Aide interviennent d'abord de façon volontariste, permettant de mettre en place les bases d'une école dans de nombreuses localités rurales extrêmement isolées.** La population n'est alors pas consciente de l'importance de la scolarisation pour l'avenir des enfants. Aux yeux des parents, l'école signifie surtout « voye timoun chita devan moun » c'est-à-dire envoyer les enfants s'asseoir devant un adulte.



Entre 1983 et 1986, les équipes d'Inter Aide soutiennent une vingtaine d'écoles dans la zone du Haut Cahos. L'appui est ensuite étendu à la zone moins isolée du Bas Cahos. L'écolage payé par les parents ne couvre alors que très partiellement le fonctionnement de l'école. Les programmes subventionnent l'essentiel des dépenses.



Vue sur la Chaîne des Cahos



L'école de Dodard à Médor en 2008

En 1988, des comités sont mis en place pour encourager une participation active des parents dans l'école. A la fin des années 90, **une quarantaine d'écoles**, scolarisant près de 8 000 élèves, sont suivies par les équipes locales.

A partir de 1997, les équipes d'Inter Aide commencent à former les membres les plus dynamiques de la communauté (maîtres, parents organisés en comités) pour **transférer peu à peu la gestion de l'école aux communautés.** Parallèlement, une structure locale voit le jour à partir de 1998 à Sterlin, au pied de la Chaîne des Cahos : OKPK¹. Sa mise en place, à l'initiative d'Inter Aide, vise à faciliter un repositionnement en appui extérieur pendant que les comités de gestion d'écoles² sont progressivement formés. En 2003, **des cursus de formation d'une durée de trois à quatre ans, homologués par le Ministère de l'éducation, sont mis en place** pour la formation des maîtres et pour celle des comités, et dispensés tout au long de l'année scolaire au centre de formation d'OKPK .

¹ OKPK : (Oganis pou Kore Pwojè Kominotè).

² Jusqu'alors les écoles étaient considérées par la population comme « lekol Entè Ed (l'école Inter Aide) ».

Plusieurs hypothèses ont été formulées pour définir une nouvelle méthode visant un appui aux écoles plus court (pour éviter de rendre les écoles dépendantes de l'équipe d'Inter Aide et faciliter le désengagement de cette dernière) et répondant à leurs besoins de base :

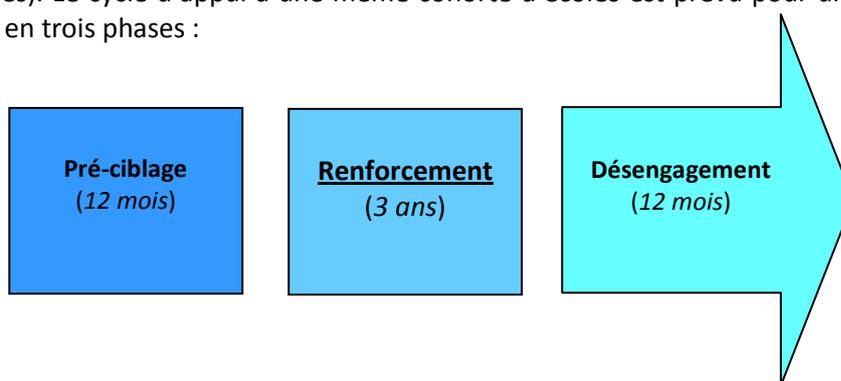
- **H 1** : il est préférable de s'appuyer non seulement sur des écoles en fonctionnement mais aussi sur les modes d'organisation ou de gouvernance (même « imparfaits ») déjà établis dans chacune d'entre elles.
- **H 2** : le désengagement d'Inter Aide doit être anticipé (d'où l'importance de définir, à l'avance, la durée de l'appui apporté pour l'objectif visé).
- **H 3** : l'instauration d'une période d'évaluation fine des besoins et du niveau de mobilisation des communautés (dite « pré-ciblage ») avant le lancement concret de l'appui contribue à l'atteinte des résultats.
- **H 4** : la contractualisation de l'appui et la mise en œuvre par étapes progressives maximisent l'implication des communautés.
- **H 5** : les parents sont capables d'assumer le paiement des écolages et sont prêts à le faire s'ils constatent une amélioration du fonctionnement de l'école.
- **H 6** : le fonctionnement des écoles en réseau favorise leur autonomisation, encourage l'émulation entre les écoles et les maîtres et contribue à la durabilité des changements de comportements.

Sur la base de ces hypothèses, trois principes majeurs sont retenus :

- l'annonce, dès le début, d'un cycle d'appui en trois étapes prévu sur 5 ans,
- la contractualisation des engagements,
- la non-prise en charge des coûts de fonctionnement.

Mise en place d'un cycle d'appui aux écoles en trois étapes

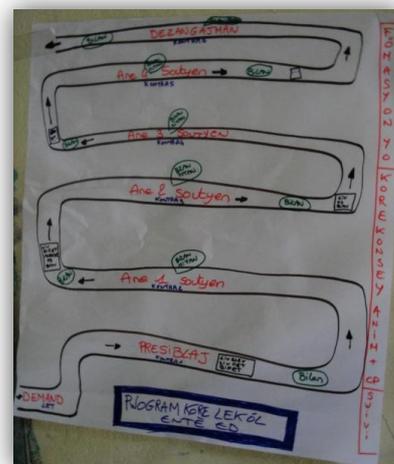
L'accent est mis sur la structuration et la formation des communautés (parents, équipes-écoles, leaders locaux) puis, dans un second temps seulement, et en fonction des besoins et du niveau d'implication communautaire, sur le renforcement en matière d'équipements durables (matériel didactique de base, mobilier, infrastructures). Le cycle d'appui à une même cohorte d'écoles est prévu pour une durée de cinq ans qui se décompose en trois phases :



- ⇒ **Une phase de pré-ciblage d'une année**, permettant de faire un état des lieux approfondi de la demande et de l'offre scolaire sur la zone ; définir les besoins prioritaires (école par école) et fixer les critères qui seront suivis et évalués de manière participative tout au long de la période ; suivre et accompagner l'avancement des écoles préciblées par rapport aux objectifs définis et actions à entreprendre pour les atteindre ; sélectionner les écoles qui ont fait preuve de leur capacité à faire fructifier les « apports » de cette première étape et, en fonction de cela, apporter un appui modulé pendant la phase de renforcement.

⇒ **Trois années de renforcement intensif**, ayant pour objet d'apporter des éléments nécessaires en termes de formation, mais aussi d'équipements (matériel didactique et mobilier) et d'infrastructures. Les objectifs de progression sont définis avec les parents et leurs représentants dans les comités, les directeurs, les maîtres et les autorités locales. La mise en pratique des engagements est suivie en continu et conditionne le renouvellement et les modalités de l'appui les années suivantes.

⇒ **Une phase de désengagement** prévue sur une année, durant laquelle les écoles sont toujours suivies, mais de façon plus extérieure. Cette phase doit aussi permettre de terminer les plans de formation initiés (maîtres, comités et directeurs) ; d'accompagner les directeurs dans la prise en main de leur responsabilité dans le suivi pédagogique des maîtres ; de mesurer les effets de l'appui en menant les mêmes enquêtes qu'à l'évaluation de la situation initiale.



Le cycle d'appui schématisé sous la forme d'un chemin pour les parents.

Un appui contractualisé et évalué en continu

A toutes les phases du projet, l'appui dépend de différents critères (niveau de mobilisation et d'implication des parents, fonctionnement de l'école, assiduité et ponctualité des élèves et des maîtres...). Ils sont évalués, en continu, pendant plusieurs mois avec les acteurs impliqués, ce qui permet de moduler l'appui et de l'adapter à chaque école.

Tout au long de l'année, **les écoles sont accompagnées dans la mise en œuvre des engagements pris pour améliorer leur fonctionnement** et pour la réalisation de microprojets⁵ de renforcement (formation, infrastructure, équipement mobilier, matériel didactique et équipement sanitaire). Avec l'appui de l'équipe, chaque partie prenante (parents, comité, directeur et maîtres) identifie son rôle et s'engage à assumer sa responsabilité telle que définie collectivement. **Des contrats de coréalisation sont mis en place et signés par les différents acteurs** pour formaliser et officialiser les engagements pris et mener à bien les microprojets de renforcement. Cette contractualisation des objectifs permet, à terme, de mettre en évidence la capacité de la collectivité à progresser par elle-même. Les contrats sont renouvelables chaque année et la progression visible des écoles encourage d'autres écoles à améliorer leur fonctionnement.



Préparation des contrats d'engagement, école de Lefort (Petit-Goâve)

⁵ Définis dans le cadre des contrats annuels en fonction des besoins et du niveau de mobilisation des écoles bénéficiaires.

Les représentants des autorités locales sont aussi signataires des contrats et doivent être directement impliqués dans la mobilisation des parents et des équipes des écoles.

Chaque année, **des bilans à mi-parcours et finaux** permettent de faire le point avec chaque comité (trois ou quatre parents, un ou deux leaders, un maître et le directeur) sur le projet d'école de qualité défini au lancement du cycle d'appui, ainsi que sur leurs engagements respectifs. Les indicateurs et les données suivis par l'équipe pour évaluer le niveau de progression des écoles vers les objectifs définis en commun sont présentés et expliqués aux participants.



Bilan avec le comité de l'école d'Abryo (Juanaria)

En fonction des forces et faiblesses observées, les engagements et les objectifs peuvent être revus ou adaptés. Le plan de renforcement est donc modulable et adapté à la situation et aux besoins de chaque école.

Les modalités et les composantes de l'appui

L'appui apporté est organisé autour de trois volets d'activités. A la différence de ce qui a été fait dans la Chaîne des Cahos, **aucune subvention n'est accordée pour le fonctionnement de l'école** et ce principe est annoncé dès le départ aux familles et aux équipes des écoles.

Comme l'indique le tableau suivant, les deux premiers volets (mobilisation des communautés et formation des acteurs) sont développés quels que soient le niveau de mobilisation ou les résultats de l'école ; le troisième est modulable en fonction des besoins, des effectifs et du dynamisme de chaque école.

	Appui minimum	Appui modéré	Appui renforcé
	<i>proposé à toutes les écoles</i>	<i>respect des engagements pris à hauteur de 50% à 70%</i>	<i>respect des engagements pris à hauteur > 70%</i>
Sensibilisation des parents	X	X	X
Formations (maîtres, comités, directeurs)	X	X	X
Manuels scolaires et programmes détaillés (élèves et maîtres)	X	X	X
Matériel didactique (kits géométrie, cartes de géographie, planches de sciences...)		X	X
Mobilier (pupitres, tables et chaises adaptés pour le préscolaire)		X	X
Infrastructures (réhabilitation ou nouveaux bâtiments)			X

Les principales activités prévues pour chacun des trois volets sont les suivantes :

1- Mobiliser les communautés par :

- un diagnostic participatif portant sur la demande (taux de scolarisation) et l'offre scolaire (nombre d'écoles, répartition géographique et besoins),
- la mobilisation des parents d'élèves et des équipes-écoles (maîtres et directeurs) autour des enjeux de la scolarisation et de l'amélioration du fonctionnement de l'école,
- l'implication concrète des parents dans la vie et la gestion de l'école.



Journées de tutorat (en haut) et de sensibilisation à l'hygiène (en bas) pour les maîtres

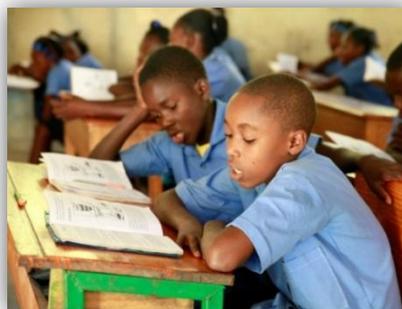
2- Former des équipes-écoles et des comités de parents :

- structurer et former les comités de parents sur leurs rôles et responsabilités dans l'école,
- former les directeurs et les membres de comités aux bonnes pratiques de gestion,
- former et appuyer les maîtres en salle de classe.



3- Améliorer l'environnement d'apprentissage, en fonction des besoins :

- mettre en place des stocks de manuels scolaires et de matériels didactiques de base,
- doter les écoles en mobilier (armoires, pupitres, tables et chaises pour les maternelles),
- améliorer les infrastructures (réhabiliter ou construire un ou plusieurs bâtiments),
- mettre en place des équipements sanitaires (latrines, système de lavage de mains...).



Renforcements en termes d'équipement, matériel didactique et infrastructures

Leçons apprises et adaptations progressives aux évolutions du contexte

Principales conclusions pour 2007-2013

Comme on l'a vu précédemment, cette méthode a d'abord été expérimentée auprès d'une quinzaine d'écoles dans les zones montagneuses les plus isolées de Boucan-Carré pour lesquelles l'appui s'est achevé fin 2013. Les premières années d'intervention ont permis de vérifier les hypothèses de départ et de confirmer la pertinence d'une démarche, certes très exigeante pour les communautés impliquées, mais extrêmement participative et responsabilisante.

Conclusions extraites de l'évaluation externe menée fin 2014

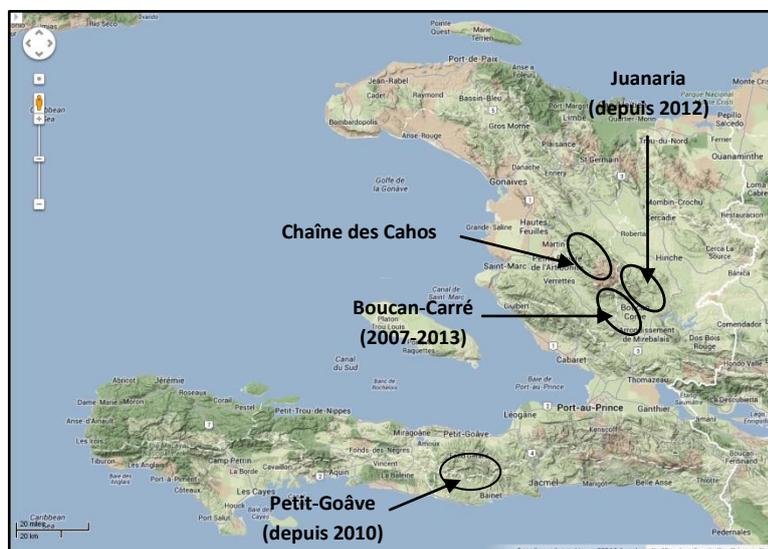
Des indicateurs en nette progression avec notamment :

- Une forte augmentation du taux net de scolarisation : de 21 à 56%.
- Une baisse conséquente de l'âge moyen des élèves en 1^{ère} AF : de 12 ans à 8 ans.
- Une offre scolaire élargie de la 3^{ème} à 6^{ème} AF (dernière classe du primaire).
- Une amélioration de l'efficacité du système scolaire avec une forte progression des taux de réussite à un test évaluant les compétences en lecture et en écriture d'élèves scolarisés en 3^{ème} AF : de 55 à 90% pour la lecture et de 44 à 69% pour l'écriture.

La pertinence de la méthode avec :

- Un cycle d'appui d'au moins 5 ans « *qui laisse le temps aux écoles d'expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement et de nouveaux outils* ».
- Une période de préciblage « *qui met l'accent sur la responsabilité de chaque catégorie d'acteurs et place d'emblée la balle dans leur camp* ».
- Une contractualisation des engagements « *qui permet de recréer une sorte de « contrat social » autour de l'école, de fixer le cadre de la négociation, de décloisonner les parties prenantes pour que chacun ne reste pas centré sur la défense de son intérêt et accepte de prendre en charge « sa part de sacrifice »* ;
- Une responsabilisation des communautés autour de la prise en charge des coûts de fonctionnement de l'école car « *il est essentiel que ce soit l'ensemble des acteurs qui mutualisent leurs efforts pour atteindre la meilleure scolarisation possible* ».

Tout en l'adaptant au contexte et aux besoins, **la méthode a été reprise pour les nouveaux programmes** lancés dans les sections des Palmes et de Platon à Petit-Goâve (2010), puis dans la section de Juanaria à Hinche (2012). Dans ces deux dernières zones, le cycle d'appui est toujours en cours avec pour l'instant 25 écoles (environ 3 600 élèves) soutenues dans la première et 16 autres (environ 2 200 élèves) dans la seconde.



Les évolutions récentes du contexte éducatif haïtien

Au niveau institutionnel, l'évolution majeure intervenue pendant ces dernières années est **la mise en œuvre du Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO)**, lancé en 2012. Ce programme gouvernemental, qui touche certaines écoles, prévoit diverses mesures pour augmenter l'offre de l'éducation gratuite et de qualité, dont un projet de nationalisation des écoles communautaires (PRONEC) et la subvention des écoles privées. Le principe de base de ce programme d'Etat est que les écoles reçoivent une subvention annuelle d'un montant de 90 USD pour chaque élève inscrit.

Les modalités de mise en œuvre du PSUGO diffèrent en fonction des départements.



Dans le département de l'Ouest (concernant, jusqu'à présent, 21 sur 25 écoles de Petit-Goâve), les écoles privées sélectionnées par l'Etat reçoivent une subvention destinée à couvrir progressivement, année après année, l'ensemble des coûts de scolarisation des élèves inscrits en 1^{ère} AF (équivalent du CP français), puis en 2^{ème} AF et ainsi de suite jusqu'à la 6^{ème} AF (équivalent du CM2 français). A la rentrée 2014, la subvention est censée couvrir les quatre premiers niveaux du fondamental.

Dans les autres départements, et notamment celui du Centre (concernant, pour l'instant, quatre écoles de Boucan-Carré et cinq de Juanaria) où les taux de scolarisation sont globalement plus faibles, le PSUGO est combiné à un Programme Accéléré d'Education (PAE) et ne concerne officiellement que les élèves de 6 à 12 ans qui n'ont jamais été scolarisés. Ces derniers sont normalement pris en charge par les écoles nationales. Toutefois, dans les sections communales où l'offre publique

est insuffisante voire inexistante, ils sont accueillis dans des écoles privées que l'Etat subventionne. En fonction de leur âge, les élèves bénéficiaires sont intégrés dans des classes qui doivent officiellement proposer un cursus spécifique :

- les 6-7 ans intègrent une 1^{ère} AF classique
- les 8-9 ans, une classe à cursus accéléré qui doit les amener en 4 ans au lieu de 6 au CEP (Certificat de fin d'études primaires)
- les 10-12 ans, une classe qui doit leur permettre de boucler le cursus du primaire en 3 ans

Outre la difficulté pour les écoles du département du Centre (même publiques) d'appliquer les directives du Ministère de l'éducation en mettant en place des classes spéciales pour les élèves surâgés, la mise en œuvre sur le terrain de cet ambitieux programme a eu **des conséquences multiples tant sur la demande que sur l'offre de scolarisation**.

Pour ce qui concerne la demande, cette politique de subventionnement des coûts de scolarisation a incontestablement conduit à **une augmentation globale du nombre d'enfants scolarisés**, ce qui est l'un des objectifs recherchés par le PSUGO. Cela ne signifie pas pour autant que l'ensemble des parents concernés aient réellement pris conscience de l'importance de scolariser leurs enfants et donc que cette tendance soit durable. En effet, nombre de parents ont été « attirés » par la gratuité de l'accès à l'école et rien ne prouve qu'ils maintiendront leurs enfants à l'école si le PSUGO prend fin. On observe déjà (notamment à Petit-Goâve) que certains refusent de payer un écolage lorsque leur participation est sollicitée pour compenser le non versement de la subvention par l'Etat. Une autre conséquence observée est que les parents d'élèves des écoles subventionnées ont moins d'exigence de qualité vis-à-vis du service fourni du fait de sa gratuité. Enfin, ce système de subvention a aussi des répercussions négatives sur les pratiques des parents des classes ou des écoles non subventionnées qui refusent de payer l'écolage, voire retirent leurs enfants de l'école lorsque la pression est trop forte.

Pour ce qui concerne l'offre, l'impact est clair sur les écoles non subventionnées qui éprouvent des difficultés à maintenir un niveau de qualité correct faute de moyens (déperdition d'effectifs, affaissement des taux de recouvrement des écolages...). Les écoles subventionnées doivent quant à elles faire face à une forte augmentation des effectifs dans les classes dites « gratuites » qui deviennent alors surchargées, mais aussi affronter le mécontentement des parents des classes non subventionnées qui refusent de payer l'écolage qu'ils payaient pourtant les années précédentes. Ces difficultés sont d'autant plus marquées lorsque l'Etat ne débloque pas les tranches de subventions et que ces écoles se retrouvent sans ressources.

La gestion du PSUGO par les écoles soutenues par Inter Aide

A Boucan-Carré, 3 des 4 écoles communautaires bénéficiaires du PSUGO « versus PAE » (Programme Accélééré d'Education) ont relativement bien géré les fonds reçus et ont donc globalement mis à profit la subvention : répartition de la subvention sur l'ensemble des classes pour réduire les montants d'écolages demandés aux parents ; augmentation mesurée du salaire des maîtres ; achat de matériel didactique et de mobilier (tables et chaises pour les maîtres, armoires, ...). Au final, deux de ces écoles ont été nationalisées et les équipes-écoles maintenues.

A Juanaria, les écoles nationales et l'école communautaire concernées n'appliquent pas vraiment le PAE. Les classes subventionnées, lorsqu'elles fonctionnent, sont organisées l'après-midi avec des maîtres peu motivés. Les enfants sont le plus souvent livrés à eux-mêmes et jouent à l'extérieur des bâtiments en attendant que la journée s'achève.

A Petit-Goâve, les écoles bénéficiaires ont globalement bien utilisé les fonds alloués et sont, pour une majorité, restées assez prudentes en maintenant un écolage (certes réduit) pour les classes non subventionnées. Cependant, des retards importants sont enregistrés dans le versement des tranches de subvention (jusqu'à 6 mois), ce qui fragilise le fonctionnement des écoles et leur viabilité. En effet, les écoles n'ont pas la trésorerie nécessaire pour avancer les fonds et n'osent pas solliciter l'appui financier des parents de peur que ces derniers retirent leurs enfants de l'école et les inscrivent dans une autre école qui fera quant à elle le choix de rester gratuite, au détriment de la qualité, en attendant que la subvention soit versée.

La définition de nouveaux enjeux et les récentes adaptations de la méthode

L'évolution du contexte éducatif haïtien, et notamment la forte augmentation des taux de scolarisation, nous a amenés à redéfinir les priorités et, *in fine*, à ajuster la méthode.

Aujourd'hui, l'enjeu principal consiste à **faire en sorte que la progression des taux de scolarisation soit accompagnée de bonnes pratiques**, tant au niveau de l'accès (précocité, régularité, continuité) que de l'offre (meilleure répartition des responsabilités entre comités et directeurs et renforcement des compétences de ces derniers).

Plusieurs ajustements des méthodes ont été effectués dans cette optique et sont en cours d'introduction dans les zones de Petit-Goâve et de Juanaria. Ils seront aussi appliqués dans le cadre des nouveaux programmes menés en partenariat avec Concert-Action dans la commune de Côtes de Fer (effectif depuis avril 2014) et avec Concreta⁶ dans celle de Cerca la Source (prévu mai 2015).

⁶ Concreta : Ong créée à Barcelone par David Hodgkinson et Isabel Rodolès, deux anciens d'Inter Aide.

Les principales adaptations en cours ou à venir sont les suivantes :

- Ajouter une sixième année au cycle d'appui pour avoir le temps de terminer les renforcements en cours (notamment ceux qui concernent les infrastructures) sans rogner sur la phase de désengagement.
- Sensibiliser tous les parents (que leurs enfants soient scolarisés ou non) à travers un cycle d'animations organisé en quatre étapes (les représentations autour de l'école, l'école « idéale », leur école, les changements à apporter pour l'améliorer) dans toutes les localités de la zone.
- Impliquer de plus en plus les comités de parents et les équipes-écoles dans la rédaction des contrats d'engagements pour que ceux-ci deviennent progressivement de véritables « projets éducatifs » définis par et pour l'école.
- Clarifier les rôles et les responsabilités respectifs des comités de parents et des directeurs et mettre en place des formations ciblées sur les connaissances / compétences attendues de chacun.
- Instaurer chaque mois de visites conjointes « animateur-membre de comité » pour transmettre à ces derniers des repères simples et concrets pour évaluer le fonctionnement de l'école.
- Transférer les compétences et les savoir-faire des conseillers pédagogiques vers les directeurs dès la 2^{ème} année de renforcement pour que ces derniers puissent, au-delà du programme, continuer à appuyer et/ou contrôler le travail des maîtres.

